

CONCERTATION PROLONGATION DE LA CONCESSION DU RHÔNE

CAHIER D'ACTEUR N°13 - JUIN 2019



L'irrigation : une des 3 missions historiques de la concession à renforcer pour un développement équilibré des territoires liés au fleuve

Dans un contexte de changements globaux (climatique, démographie, défi énergétique...) et de nécessaires adaptations, le projet de prolongation de la concession du Rhône est l'occasion de valoriser la mission irrigation pour accompagner de façon efficace l'agriculture. En effet, l'irrigation permettra aux exploitations de faire face aux défis actuels : productivité, production locale, changement de système (Bio, HVE,...), attentes sociétales en termes de qualité et d'environnement, changement climatique, maintien des espaces ruraux... tout en étant économiquement viable.

Chambre d'Agriculture de l'Isère

Président : Franck DOUCET
Siège Administratif : Chambre
d'Agriculture de l'Isère
ZAC Grenoble Air Parc
15 rue Charles Lindberg
38590 St Eienne de St Geoirs

irrigants38@gmail.com

CAHIER D'ACTEUR

Présentation de l'association des irrigants de l'Isère

L'association des irrigants de l'Isère (ADI 38) est une association Loi 1901, créée en mai 2011. Elle regroupe plus de 1000 adhérents qui représentent 80% de la surface totale irriguée en Isère.

Ses objectifs sont les suivants :

- Représentation des irrigants dans les instances de décisions départementales et la défense des intérêts des irrigants.
- Participation à la gestion collective de la ressource en eau.
- Accompagnement des irrigants dans leurs projets (modernisation, création, ...).
- Communication et information auprès des agriculteurs et du grand public.

L'irrigation en Isère : un plus pour la santé économique des exploitations

En Isère, 3 600 ha sont irrigués à partir du Rhône ou de sa nappe d'accompagnement, ce qui représente 15 % des surfaces irriguées du département. La ressource Rhône représente un gisement potentiel non négligeable de substitution de prélèvements sensibles et de création de superficies irriguées nouvelles.

D'une manière générale, la conjoncture économique agricole actuelle place les exploitations agricoles dans des situations délicates et parfois difficiles. Les exploitants doivent faire preuve d'une adaptabilité constante afin de maintenir l'activité et sécuriser les revenus.

L'irrigation permet la sécurisation des rendements et l'augmentation des marges sur cultures classiques mais plus encore, elle ouvre des perspectives de cultures très larges pour les territoires offrant ainsi la possibilité de diversification sur des niches à forte valeur ajoutée et parfois sur plusieurs ateliers qui permettent une moins grande dépendance au cours mondiaux et une augmentation de la rentabilité des exploitations. La possibilité de travailler en circuit courts sur des approvisionnements locaux en cultures spécialisées : maraîchage, petits fruits, noisettes, plantes aromatiques mais aussi sur des ateliers viande (bovins, volailles...) et notamment sur de l'agriculture biologique est également un des gros avantages de l'irrigation

L'irrigation permet aussi d'accroître la transmissibilité des exploitations et leur attractivité. En effet, elle offre aux repreneurs des opportunités variées de diversification.

La mission irrigation à renforcer pour tenir compte des changements globaux

Les réserves en eau peuvent encore permettre de sauvegarder le potentiel nourricier des territoires

Au titre de son cahier des charges général, et via les cahiers des charges spéciaux de chacun des 19 ouvrages hydro-électriques, l'Etat a historiquement inscrit pour l'agriculture un débit cumulé de 102 m³/s de réserves en eau, droit d'eau permettant le développement de l'irrigation au bénéfice des territoires concernés par ces aménagements.

Or au cours des deux dernières décennies, les surfaces irriguées et les terres les plus profondes, à forte réserve en eau, ont fortement reculé face à une urbanisation et une artificialisation des sols toujours croissantes. Aujourd'hui, avec le changement climatique (augmentation des besoins en eau des plantes liée à l'augmentation des températures et de l'évapotranspiration) et malgré les techniques culturales permettant de limiter les besoins en eau, de nouveaux besoins en irrigation apparaissent.

Comme pour la préservation des milieux, la gestion équilibrée du fleuve doit anticiper la nécessité de l'adaptation au changement climatique et intégrer l'enjeu stratégique de la sécurisation de l'approvisionnement en eau d'irrigation pour les productions agricoles et alimentaires ainsi que les services environnementaux associés.

Ces réserves en eau doivent être maintenues et augmentées si de nouveaux aménagements voient le jour.

L'énergie réservée : un soutien indispensable pour poursuivre les économies d'eau et d'énergie

Illustration même du modèle redistributif, la réserve en force, contribution de la concession à la facture en énergie électrique des stations de pompage, est primordiale pour soutenir le bon fonctionnement des réseaux d'irrigation.

Aujourd'hui en effet, quand leurs capacités financières le permettent, les gestionnaires des réseaux d'irrigation (ASA, Sociétés d'Aménagement Régionales et Syndicats d'irrigation) investissent dans des modes de prélèvements moins énergivores et dont la conception permet une gestion plus dynamique de la ressource.

Cette prolongation doit être l'occasion de tenir compte des évolutions des aménagements agricoles pour actualiser et optimiser ce système de redistribution tout en approvisionnant de nouveaux projets.

Actualiser et poursuivre le soutien à la facture énergétique des réseaux d'irrigation est un moyen supplémentaire pour assurer la pérennité de l'irrigation collective garante d'une gestion intégrée de la ressource.



(Crédit photo : CA 38)

Intégrer les projets d'irrigation dans le programme d'études et de travaux supplémentaires

Si des investissements structurant pour l'avenir de la production hydroélectrique et la navigation ont bien été prévus dans le programme de travaux et d'études supplémentaires (500 M€), le projet de prolongation en tant que tel n'apporte pas de véritable réponse face aux projets des irrigants et à leurs besoins croissants en matière de desserte en eau.

Or de nouveaux projets à vocation à la fois économique et environnementale (préservation des ressources sensibles) sont portés par des irrigants et soutenus par l'ADI 38 :

- L'ASA du plateau de Louze et de Glay (secteur Reventin/Cheyssieu) porte un projet de création et de renforcement du réseau existant sur 1000 ha pour un débit d'équipement de l'ordre d'1 m³/s.
- L'ASA de Chavanoz porte un projet d'extension sur 240 ha pour un débit d'équipement de l'ordre de 0,3 m³/s.
- L'ASA de Leyrieu-Jalionas porte un projet de substitution et d'extension sur Leyrieu sur pour un débit d'équipement de l'ordre de 0,4 m³/s.

D'autres projets de création ou de modernisation sont aussi en réflexion sur le Haut Rhône. 2000 ha sont potentiellement irriguables avec le Rhône.

Les coûts des aménagements hydrauliques pour une irrigation à haut niveau d'efficacité représentent des investissements tels que la combinaison des sources de financements est incontournable (autofinancement des irrigants, collectivités locales, Département, Région, fonds européens...).

Une ligne doit être ouverte dans ce programme d'étude et de travaux et consacrée à l'accompagnement de ces projets d'irrigation (création, extension, redéploiement ou substitution) avec un taux suffisant pour permettre un effet levier notamment sur la mobilisation de fonds européens.

Prolongation de la concession : Une gestion multi-usages du Rhône est possible

Le Rhône est un fleuve puissant en capacité de continuer à répondre à l'ensemble des usages...



(Crédit photo : CA 38)

Tout en tenant compte des évolutions probables de son régime hydrologique liées au changement climatique (et aux incertitudes des modèles), le fleuve Rhône restera mobilisable pour répondre aux différents usages le sollicitant.

... à la condition d'améliorer son mode de gestion

Le régime d'écoulement du Rhône étant artificialisé, d'importantes variations du débit liées au turbinage sont mesurées avec des variations quotidiennes parfois supérieures à 200 m³/s (soit environ 19 % du débit moyen du Rhône à Ternay).

Ces variations jouent sur la hauteur d'eau et les baisses entraînées peuvent avoir un impact sur les installations de prélèvement.

Le Rhône doit donc pour l'avenir faire l'objet d'une gestion plus fine et plus dynamique tenant compte des différents aménagements et prélèvements pour assurer la cohabitation entre les trois usages soutenus par la concession. Un renforcement des échanges et des liens entre ces gestionnaires est indispensable.

Conciliation des usages

La prolongation de la concession annonce l'intégration d'une portion de fleuve non concédée jusqu'alors sur le tronçon (Rhône en aval de Sault-Brenaz) et la réalisation d'un nouveau barrage à hauteur de St Romain de Jalionas juste en amont de la confluence avec la Bourbre. Il s'agira de bien prendre en compte les éventuels impact sur ce cours d'eau et notamment sur sa ligne d'eau car de nombreux prélèvements agricoles sont réalisés sur la Bourbre mais également sur la nappe elle-même dépendante du niveau de la Bourbre. Ce projet de barrage ne doit pas diminuer les volumes prélevables sur la Bourbre.

Dans le même esprit, cet aménagement devra bien prendre en compte les installations déjà existantes sur le Rhône afin de ne pas occasionner de préjudice.

De manière générale, si des compensations sont à prévoir dans le cadre de cet aménagement, elles devront être discutées avec les maîtres d'ouvrage, la Chambre d'Agriculture et l'ADI 38.

CONCLUSION

Dans ces missions, la CNR a pour objectif d'accompagner le développement de l'irrigation. Le partenariat entre l'ADI 38 et la CNR actuellement non existant pourrait se développer dans les années à venir.

Dans un contexte de choix stratégiques pour l'adaptation aux changements globaux, ce projet de prolongation de la concession est l'occasion de mieux accompagner l'agriculture des territoires liés au fleuve Rhône en lui permettant de jouer pleinement tous ses rôles, tout en répondant aux nombreuses attentes de la société :

- sécuriser la production de biens agricoles et alimentaires locaux de qualité grâce à l'irrigation,
- participer plus activement à l'atténuation du changement climatique (nexus eau-énergie-agriculture) et à la prévention des risques (inondation, incendies),